



Tel : 05 61 66 30 58

Email : montesquieumairie1@gmail.com

PASS Sport & Culture Montesquieu-Avantès

Cette aide est accordée aux enfants résidants à Montesquieu-Avantès. Elle vise à favoriser la pratique d'activités de loisirs (sportives et/ou culturelles) pour tous les enfants de 3 à 17 ans pendant leur temps libre au cours de l'année scolaire, sans condition de ressources.

Conditions d'attribution

- **La famille**
 - résidence principale à Montesquieu-Avantès pour l'un des deux représentants légaux
- **Le jeune**
 - être âgé de 3 à 17 ans, nés entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2022,
 - pratiquer une activité dans le cadre des loisirs dans une structure, dont l'activité est connue et référencée auprès de la commune.
- **Le partenaire**
 - être signataire de la convention dédiée avec la Mairie de Montesquieu-Avantès, et avoir pris connaissance du règlement intérieur qui définit les règles et engagements respectifs.

Montant

Le montant du pass est fixé par la Mairie à 100 € par enfant quelles que soient les ressources de la famille.

Durée d'utilisation

La durée d'utilisation des pass est basée sur l'année civile en cours, soit du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre.

Versement

Les partenaires devront retourner le pass à la Mairie.

Le règlement auprès du partenaire interviendra à la réception des documents. Les familles devront compléter le formulaire de demande du pass et le transmettre à la mairie avant le 30 septembre.

La date limite de retrait du pass pour les familles en Mairie, est fixée au 1^{er} novembre de l'année en cours.

Modalités

Tout jeune souhaitant bénéficier du pass, devra compléter avec ses parents le formulaire de demande disponible à l'accueil de la Mairie ou sur le site internet de la mairie : <https://www.montesquieu-avantes.fr/> du 1^{er} au 30 septembre.

Le pass sera remis lors des jours de permanences de la mairie (mardi et vendredi de 9h à 17h30).

Les justificatifs à produire à cet effet :

- justificatif de filiation : **livret de famille ou acte de naissance**